

# PROTOCOLE – COMPÉTITION ÉQUESTRE GESTION DES RISQUES LIÉES À LA COVID19



## OBJET DU PROTOCOLE

Ce protocole concerne les concours régionaux (bronze).

A. L'événement concerné par le présent protocole est :

### ***Dressage Royale, Canton d'Hatley, 7-8 août 2021***

- B. Tous les individus présents sur le site en tant que membre d'une équipe de compétition devront être enregistrés auprès du secrétariat, et devront figurer avec leurs noms et numéros de téléphones sur la liste des personnes essentiels fournis par les écuries participantes (Annexe 1).
- C. Chaque athlète a droit, en plus de l'entraîneur, à deux accompagnateurs.
- D. Aucun "Ship-In" ne sera accepté durant les concours. Tous les chevaux devront prendre des stalles auprès du secrétariat, réservées avec le formulaire réservé à cet effet.
- E. Tous les participants et leur entourage doivent remplir et renvoyer au secrétariat le formulaire de "Reconnaissance et acceptation des risques – Dégagement de responsabilité du participant"
- F. Un maximum de **250 (selon le terrain et les règles sanitaires de la région)** visiteurs autres que les membres d'équipe pourront être acceptés sur le site chaque jour.
- G. Le port du masque sera obligatoire lorsque la distance de 2 mètres ne pourra pas être respectée sur le site pour les personnes vivant dans des résidences différentes. Le port du masque sera obligatoire à l'entrée des manèges de compétition et de réchauffement, dans les bâtiments intérieurs (comme les écuries. Le juge et son/sa secrétaire devront porter un masque en tout temps. Seules les personnes à cheval sont dispensées de porter le masque en tout temps.

## 1. ACCÈS AU SITE - LIMITATION

Suivant les recommandations de la santé publique, les individus suivants auront accès au terrain de concours :

- a) Les officiels de la compétition (commissaires, juges, dessinateurs de parcours)
- b) Le personnel de concours (annonceur, secrétaire de concours, équipes de terrain)
- c) Le personnel de santé et de sécurité (vétérinaire, maréchal-ferrant, premiers répondants, surveillant de nuit pour les chevaux, personnel d'accueil)
- d) Les tresseurs, qui doivent se déclarer à : **Ashley Couombe, 2640 Chemin Rodgers, Canton d'Hatley, JOB2C0 Tel. : 819-569-0505 ; Cell : 819-432-5322 Courriel : [info@ecurieroyale.com](mailto:info@ecurieroyale.com)** pour figurer sur la liste des visiteurs autorisés.
- e) Les équipes de compétitions, soit les entraîneurs, les cavaliers, les palefreniers et leurs accompagnateurs. Ceux-ci devront fournir un formulaire de déclaration. Voir à l'annexe 1. Un nombre de deux accompagnateurs par cavalier est autorisé.

## 2. PROCÉDURE D'ACCÈS AU SITE

- a) Les personnes souhaitant accéder au site devront utiliser l'entrée prévue à cet effet.
- b) Les équipes de compétition devront faire parvenir leur heure d'arrivée 24h à l'avance par courriel à **Ashley Couombe, 2640 Chemin Rodgers, Canton d'Hatley, JOB2C0 Tel. : 819-569-0505 ; Cell : 819-432-5322 Courriel : [info@ecurieroyale.com](mailto:info@ecurieroyale.com)** pour permettre à l'équipe de coordonner l'arrivée des athlètes.

# PROTOCOLE – COMPÉTITION ÉQUESTRE GESTION DES RISQUES LIÉES À LA COVID19



## 3. FAVORISER LES PROCÉDURES SANS CONTACT

- a) Le secrétariat de concours sera entièrement virtuel. En cas d'urgence, une rencontre physique pourra être organisée entre le secrétariat de concours et un seul représentant d'équipe.
- b) Les formulaires de concours, l'inscription et le paiement se feront en ligne par virement via : **virement Interac**
- c) Les numéros de concours seront remis à l'arrivée sur le site à la personne identifiée comme gestionnaire de l'écurie (Annexe 1).
- d) Aucune inscription ne sera acceptée sur le terrain : pour toutes difficultés d'inscription, les athlètes devront entrer en contact avec **Ashley Couombe, 2640 Chemin Rodgers, Canton d'Hatley, J0B2C0 Tel. : 819-569-0505 ; Cell : 819-432-5322 Courriel : [info@ecurieroyale.com](mailto:info@ecurieroyale.com)** au moins 72h avant leur arrivée prévue.
- e) Tous les documents relatifs aux inscriptions (formulaires, certificats vétérinaires, passeports, certificats de vaccination etc.) devront être envoyés par courriel au secrétariat avant l'arrivée sur le site.
- f) Il n'y aura **qu'un seul foodtruck** sur le terrain lors du concours

## 3. SEGMENTATION DES ÉCURIES & SANTÉ DES CHEVAUX

- a) Les chevaux seront séparés par écurie pour l'attribution des stalles.
- b) Des grilles de température pour les chevaux seront installés sur les portes de stalles, les écuries devront remplir les grilles qui seront vérifiés par l'équipe de nuit
- c) Le comité organisateur nettoie et désinfecte les stalles avant l'événement. Tout nettoyage et désinfection durant le concours survenant en raison d'un changement de cheval de la part de l'écurie participante est de la responsabilité de l'entraîneur et de son gestionnaire d'écurie.
- d) Le comité organisateur n'est pas responsable de la désinfection de la zone des écuries après le début du concours, mais la direction du concours assume que la désinfection sera effectuée conformément aux recommandations de la santé publique par les membres des écuries participantes pour les stalles qui leur sont attribuées.
- e) Le comité organisateur ne fournira pas de boyaux d'arrosage dans les aires de douches et d'écurie.
- f) Les écuries sont **fortement invitées à éviter tout partage d'équipement entre les chevaux, y compris entre les chevaux d'une même écurie** ce qui inclut, mais sans s'y limiter :
  - Les boyaux d'arrosage
  - Les chaudières des chevaux
  - Les serviettes pour nettoyer la bouche et les pieds du cheval
  - Les éponges, brosses et autre matériel de préparation
  - Les brides, mors, selles, tapis, etc.

## 4. PORT DU MASQUE

Le port du masque sera obligatoire lorsque la distance de 2 mètres ne pourra pas être respectée sur le site pour les personnes vivant dans des résidences différentes. Le port du masque sera obligatoire à l'entrée des manèges de compétition et de réchauffement, dans les bâtiments intérieurs (comme les écuries). Le juge et son/sa secrétaire devront porter un

# PROTOCOLE – COMPÉTITION ÉQUESTRE GESTION DES RISQUES LIÉES À LA COVID19



masque en tout temps. Seules les personnes à cheval sont dispensées de porter le masque en tout temps.

## 5. MESURES SUR LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves en fonction des recommandations des fédérations sportives et des autorités de santé publique

## 6. PÉNALITÉS POUR LES CONTREVENANTS

Les contrevenants (ne respectant par le port du masque et/ou la distanciation physique) se feront pénaliser de la façon suivante

1. Première offense : Avertissement
2. Seconde offense : Imposition d'une pénalité monétaire de 100\$ sur le compte du cheval
3. Troisième offense : Interdiction de se trouver sur le terrain : le contrevenant perdra ses droits d'accès au site de compétition et devra quitter le terrain immédiatement, sans possibilité de revenir pour le reste de l'événement

## 7. DÉSINFECTION & CONFORMITÉ

- a) Une équipe de désinfection et conformité sera mise en place pour chacun des événements. L'équipe de conformité aura pour tâche de veiller à l'application du protocole et au respect des mesures par toutes les personnes sur le terrain.
- b) Le comité organisateur s'assurera qu'un agent de conformité est présent pour chaque tranche de 125 personnes présentes sur le site incluant les participants, leur entourage ainsi que les visiteurs
- c) L'équipe de désinfection aura pour tâche de faire une tournée, à toutes les quatre heures, des espaces suivants, afin de les désinfecter : bureaux de l'administration, espace repas, blocs sanitaires, espace de réchauffement et obstacles
- d) Les bureaux des officiels seront désinfectés au début et à la fin de chaque journée
- e) Des lavabos avec eau courante et/ou des stations de nettoyage des mains seront disponible à l'entrée des espaces communs, des aires de réchauffement et des écuries.  
**LE NETTOYAGE DES MAINS AVANT D'ACCÉDER À CES ZONES EST OBLIGATOIRE**
- f) Les équipes participantes sont **fortement invités à nettoyer et désinfecter immédiatement après usage tout le matériel sportif pour éviter la contamination entre chevaux**

## 8. ANTI-DOPAGE ÉQUIN & IDENTIFICATION DES STALLES DE PRÉLÈVEMENT



- a) Conformément aux règlements de Canada Équestre, des stalles pour usage vétérinaires seront disponibles et identifiées sur le plan des écuries. Deux stalles seront réservées pour les traitements et deux stalles seront réservées pour les prélèvements en vue des tests anti-dopage.
- b) De plus, deux stalles d'isolation seront disponibles sur le site dans un espace en retrait. Les stalles seront identifiées sur le site et sur le plan. Elles seront isolées des autres stalles et des écuries



# PROTOCOLE – COMPÉTITION ÉQUESTRE GESTION DES RISQUES LIÉES À LA COVID19 ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE DÉCLARATION – ÉQUIPE DE COMPÉTITION

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION – ÉQUIPE DE COMPÉTITION

Pour obtenir l'accès au site de compétition, tous les membres des équipes de compétition doivent être déclarés au moyen de ce formulaire. Ce formulaire doit être fournis par l'entraîneur ou son représentant. **LE COMITÉ ORGANISATEUR N'ACCEPTERA AUCUN FORMULAIRE FOURNI INDIVIDUELLEMENT.**

INFORMATION DE L'ÉCURIE   BARN INFORMATION				
ENTRAÎNEUR   <i>TRAINER</i>		ÉCURIE   <i>STABLE</i>		
		@		
GESTIONNAIRE DES ÉCURIES   BARN MANAGER				
* responsable pour le split et les déclarations / manage barn split & declarations				
NOM   <i>NAME</i>				
		@		
NOM   <i>NAME</i>	LIÉ AU CHEVAL   RELATED TO HORSE	ROLE	CELL #	EMAIL

Merci d'indiquer le role des individus listés ci-haut : entraîneur, gestionnaire d'écurie, palefrenier, cavalier, parent/tuteur, membre de la famille, forgeron, vétérinaire, docteur